



COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2024

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge, tenue mardi le deuxième (2^e) jour du mois d'avril deux mille vingt-quatre à 19h30, au Centre communautaire *Albert-Santerre*, situé au 857, chemin St-Ignace à Saint-Ignace-de-Stanbridge.

Sont présents

Mme Sonya Lapointe, conseillère # 1
M. André Choinière, conseiller # 2
M. Ghislain Quintal, conseiller # 5
M. Éric Rioux, conseiller #6

Sont absents

Mme Annie Préfontaine, conseillère # 3
Mme Myriam Falcon, conseillère # 4

Formant quorum, sous la présidence de Madame Dominique Martel, agissant à titre de présidente d'assemblée

Greffière d'assemblée : Madame Charlie Côté

1. OUVERTURE

2. ORDRE DU JOUR

3. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2024

4. CORRESPONDANCE

5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

6. URBANISME

6.1 RAPPORT DES PERMIS ÉMIS

7. TRÉSORERIE ET ADMINISTRATION

7.1 COMPTES À PAYER

7.2 AFFECTATION DE SURPLUS DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 311.2023.02 POUR PAYER DES FRAIS D'INTÉRÊTS

7.3 AUTORISATION DE DÉPÔT DU RAPPORT SUR LA COLLECTE SÉLECTIVE 2023 À RECYC-QUÉBEC

7.4 DÉFICIT DU FINANCEMENT FÉDÉRAL DE L'INFRASTRUCTURE PAR RAPPORT À LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

8. VOIRIE MUNICIPALE

8.1 SIGNATURE DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT POUR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS/NUMÉRO DE DOSSIER 9012-24-4955

8.2 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE LA VILLE DE BEDFORD POUR LE BALAYAGE DES RUES

8.3 AUTORISATION DE PROCÉDER À L'APPEL D'OFFRES POUR LE RECHARGEMENT DU 1^{ER} RANG SUD

8.4 AUTORISATION DE PROCÉDER À L'APPEL D'OFFRES POUR LE RECHARGEMENT DU CHEMIN PEARCETON

8.5 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN ACTE DE SERVITUDE POUR L'ENTRETIEN DU CHEMIN DE LA DESCENTE DE PEARCETON

8.6 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN ACTE DE SERVITUDE POUR L'ENTRETIEN DU CHEMIN DE LA DESCENTE DE PEARCETON

9. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS



COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

10. LOISIRS

10.1 INSTALLATION DES TOILETTES CHIMIQUES DANS LE HAMEAU DE MYSTIC ET AU CENTRE-COMMUNAUTAIRE ALBERT SANTERRE.

11. AFFAIRES DIVERSES

11.1 APPUI DE PLEINE PARTICIPATION À LA COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES EN LIEN AVEC LE PROJET D'AGRANDISSEMENT DE LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE DE ZONE-ÉCO

11.2 APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE VAL-ALAIN – RETRAIT DES PLACES SUBVENTIONNÉES EN GARDERIE POUR LE CPE ALLÉE D'ÉTOILES

12. CLÔTURE DE LA SESSION ORDINAIRE

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

2. ORDRE DU JOUR

2024.04065

IL EST PROPOSÉ PAR André Choinière
APPUYÉ PAR Sonya Lapointe
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour proposé le 2 avril 2024 soit adopté en laissant le point *Affaires* diverses ouvert jusqu'à la fin de la présente séance.

ADOPTÉE

3. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2024

2024.04066

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2024;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR Eric Rioux
APPUYÉ PAR Ghislain Quintal
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le procès-verbal de ladite séance soit approuvé et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE

4. CORRESPONDANCE

La correspondance du MAMH concernant la redistribution de l'enveloppe de 10M \$ accordée aux municipalités de 15 000 habitants et moins est partagée.

5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée.

6. URBANISME

6.1 Rapport des permis émis

Les membres du conseil ont individuellement pris connaissance de la liste des permis émis en mars 2024.



COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

7. TRÉSORERIE ET ADMINISTRATION

7.1 Comptes à payer

2024.04067

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation de compétence dévolue à la direction générale, ainsi que les autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises par le conseil municipal lors des séances précédentes;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits et dépenses autorisées, ainsi qu'en vertu de la délégation de compétence de la direction générale;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Eric Rioux
APPUYÉ PAR André Choinière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil approuve les dépenses présentées sur la liste des comptes payés ainsi que les comptes à payer et autorise leurs paiements.

ADOPTÉE

Je, greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

7.2 Affectation de surplus du règlement d'emprunt 311.2023.02 pour payer des frais d'intérêts

2024.04068

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge s'est doté d'un règlement d'emprunt 311.2023.02, d'un montant de 2 652 671 \$ pour financer les travaux de réfection du 5e rang Nord et Sud ;

CONSIDÉRANT QUE le coût des travaux se sont avérés inférieurs au montant de l'emprunt;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité paie des frais d'intérêt sur le montant total de cet emprunt ;

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR Sonya Lapointe
APPUYÉ PAR Ghislain Quintal
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise l'affectation d'une somme de quatre-vingt-neuf mille (89 000 \$) provenant de l'emprunt 311.2023.02 soit affectée au paiement des intérêts de ce règlement d'emprunt ;

QUE cette somme soit exclusivement utilisée à cette fin.

ADOPTÉE

Je, greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

7.3 Autorisation de dépôt du rapport sur la collecte sélective 2023 à Recyc-Québec

2024.04069

IL EST PROPOSÉ PAR André Choinière
APPUYÉ PAR Eric Rioux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise la directrice générale à déposer le rapport sur la collecte sélective de 2023 à Recyc-Québec.

ADOPTÉE



COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

7.4 Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique

2024.04070

ATTENDU QUE le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 millions de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

ATTENDU QUE, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

ATTENDU QUE, selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

ATTENDU QUE, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale existante atteint environ 170 milliards de dollars;

ATTENDU QUE l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

ATTENDU QUE, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

ATTENDU QUE les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;

ATTENDU QUE le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR André Choinière
APPUYÉ PAR Ghislain Quintal
ET EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;

QUE le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;

QUE le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;

QUE le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme.



COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

QUE la copie de cette résolution soit transmise à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.

ADOPTÉ

8. VOIRIE MUNICIPALE

8.1 Signature du contrat de déneigement pour le ministère des Transports/Numéro de dossier 9012-24-4955

2024.04071

CONSIDÉRANT le contrat type présenté par le ministère des Transports et de la Mobilité Durable pour le déneigement du tronçon du chemin St-Ignace sous leur juridiction;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un contrat d'une durée de cinq (5) ans au montant de 21 216,30 \$ par année sans indexation pour les années prévues au contrat;

IL EST PROPOSÉ PAR Eric Rioux
APPUYÉ PAR Sonya Lapointe
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE ce conseil accepte le contrat tel qu'il est présenté par le ministère des Transports et de la Mobilité Durable daté du 26 mars 2024, ainsi que tous les documents l'accompagnant.

QUE ce conseil autorise la mairesse, Madame Dominique Martel, et la directrice générale, Madame Charlie Côté, à signer au nom de la Municipalité le contrat numéro de dossier 9012-24-4955 avec le ministère des Transports, ainsi que tous les documents l'accompagnant.

ADOPTÉE

8.2 Acceptation de l'offre de service de la ville de Bedford pour le balayage des rues

2024.04072

CONSIDÉRANT l'offre déposée par Claudie P. Charbonneau, de la Ville de Bedford, au montant de deux cent cinquante dollars (250 \$) de l'heure, pour une durée minimale de 3 heures, déposé le 26 mars 2024.

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Eric Rioux
APPUYÉ PAR Ghislain Quintal
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte l'offre de la ville de Bedford pour les travaux de balayage de rues au montant horaire de deux cent cinquante dollars (250 \$) par heure.

ADOPTÉE

Je, greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.



COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

8.3 Autorisation de procéder à l'appel d'offres pour le rechargement du 1^{er} rang sud

2024.04073

IL EST PROPOSÉ PAR Sonya Lapointe
APPUYÉ PAR André Choinière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE ce conseil autorise Charlie Côté, directrice générale, à procéder à l'envoi des documents pour l'appel d'offres sur invitation pour le rechargement du 1^{er} rang sud à un minimum de 2 entreprises.

ADOPTÉE

8.4 Autorisation de procéder à l'appel d'offres pour le rechargement du chemin Pearceton

2024.04074

IL EST PROPOSÉ PAR Eric Rioux
APPUYÉ PAR Ghislain Quintal
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE ce conseil autorise Charlie Côté, directrice générale, à procéder à l'envoi des documents pour l'appel d'offres sur invitation pour le rechargement du chemin Pearceton à un minimum de 2 entreprises.

ADOPTÉE

8.5 Autorisation de signature d'un acte de servitude pour l'entretien du chemin de la descente de Pearceton

2024.04075

CONSIDÉRANT la nécessité d'entretenir périodiquement les fossés et abords de route longeant le chemin de la descente de Pearceton et notamment d'y émonder des arbres;

CONSIDÉRANT la nécessité pour ce faire de circuler et d'exécuter certains travaux hors de l'emprise municipale, soit sur une partie des lots 6 365 251 et 6 365 252;

CONSIDÉRANT l'accord de principe des propriétaires des lots 6 365 251 et 6 365 252 afin de conclure une servitude à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Sonya Lapointe
APPUYÉ PAR Ghislain Quintal
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE ce conseil autorise la mairesse, Dominique Martel, et la directrice générale, Charlie Côté, à signer la servitude;

DE mandater Me Line Barry, notaire, pour préparer lesdits documents afférents.

ADOPTÉE

8.6 Autorisation de signature d'un acte de servitude pour l'entretien du chemin de la descente de Pearceton

2024.04076

CONSIDÉRANT la nécessité d'entretenir périodiquement les fossés et abords de route longeant le chemin de la descente de Pearceton et notamment d'y émonder des arbres;

CONSIDÉRANT la nécessité pour ce faire de circuler et d'exécuter certains travaux hors de l'emprise municipale, soit sur une partie du lot 4 376 179 ;

CONSIDÉRANT l'accord de principe des propriétaires du lot 4 376 179 afin de conclure une servitude à cet effet ;



COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Eric Rioux
APPUYÉ PAR André Choinière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE ce conseil autorise la mairesse, Dominique Martel, et la directrice générale, Charlie Côté, à signer la servitude ;

DE mandater Me Line Barry, notaire, pour préparer lesdits documents afférents.

ADOPTÉE

9. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée par le public.

10. LOISIRS

10.1 Installation des toilettes chimiques dans le hameau de Mystic et au Centre-communautaire Albert Santerre.

2024.04077

CONSIDÉRANT le nombre toujours grandissant de cyclistes de passage dans le hameau de Mystic, ainsi que sur le territoire de Saint-Ignace-de-Stanbridge et le besoin d'installations sanitaires accessibles, avec lavabo;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR André Choinière
APPUYÉ PAR Ghislain Quintal
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise la direction générale à procéder à la location de 3 toilettes chimiques pour la période de la mi-avril à la mi-octobre 2024.

ADOPTÉE

Je, greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

11. AFFAIRES DIVERSES

11.1 Appui de pleine participation à la collecte des matières organiques en lien avec le projet d'agrandissement de la plateforme de compostage de Zone-Éco

2024.04078

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a émis ses objectifs, en 2020, par sa Stratégie de valorisation de la matière organique, visant à :

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025;
- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions (ICI) d'ici 2025.

ATTENDU QUE Zone-Éco envisage, pour 2026, l'agrandissement de sa plateforme de compostage afin d'accueillir les matières organiques qui ne sont pas récupérées actuellement sur son territoire de desserte, soient celles qui sont générées par les ICI, les multilogements et toutes les nouvelles unités d'occupation résidentielles;

ATTENDU QUE ledit projet de Zone-Éco est conforme aux objectifs du gouvernement du Québec précités et du Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC Brome-Missisquoi;

ATTENDU QUE Zone-Éco a soumis son projet au Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC) du Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP);



COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

ATTENDU QUE la MRC Brome-Missisquoi collaborera en facilitant la participation des acteurs dudit projet dans le cadre de ses compétences et en proposant un plan de communication à Zone-Éco en lien avec ledit projet;

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR Eric Rioux
APPUYÉ PAR Sonya Lapointe
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge s'engage à desservir 100 % des unités d'occupation résidentielles et des multilogements de son territoire, en les assimilant à ses collectes municipales ou par contrat avec des entreprises privées;

QUE la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge adopte un règlement pour encourager les ICI à apporter leurs matières organiques, non récupérées actuellement, à la plateforme de compostage de Zone-Éco.

11.2 Appui à la municipalité de Val-Alain – Retrait des places subventionnées en garderie pour le CPE Allée d'Étoiles

2024.04079

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a créé un organisme à but non lucratif, le Centre de la petite enfance Allée d'étoiles afin de réaliser une demande de places au ministère de la Famille et cette demande s'est effectuée de concert avec le CPE L'Envol, porteur du projet;

ATTENDU QUE 29 places ont été confirmées par le ministère de la Famille en août 2021;

ATTENDU QU'en 2022, le CPE Allée d'étoiles a fusionné avec le CPE L'Envol afin de faciliter la progression du dossier et que depuis ce temps, s'en est suivi d'échanges de courriels, de rencontres, de visualisation de plans et de mises à pied du chargé de projet ainsi que de l'architecte, par la directrice générale du CPE L'Envol, madame Lyne Samson;

ATTENDU QUE le 25 janvier 2024, le CPE L'Envol faisait parvenir par courriel à la Municipalité de Val-Alain les plans préliminaires du futur CPE en mentionnant qu'une rencontre virtuelle sera planifiée le 6 mars prochain;

ATTENDU QUE le 13 février 2024, la Municipalité de Val-Alain apprenait de la directrice générale du CPE L'Envol que le projet du CPE Allée d'étoiles risquait d'être abandonné;

ATTENDU QUE le 16 février 2024, le maire de Val-Alain rencontrait la députée de Lotbinière-Frontenac afin d'obtenir des explications et que cette dernière lui a annoncé l'orientation soudaine du ministère de la Famille de retirer les places obtenues en 2021 en raison d'un dépassement de coût de l'ordre de plus de 800 000\$;

ATTENDU QUE sur les 29 places accordées à Val-Alain, 13 demeureront toujours dans la MRC de Lotbinière et que 16 places retourneront directement au ministère de la Famille;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a tenu une conférence presse, le 19 février 2024, dénonçant la décision du ministère de la Famille et voulant obtenir la ventilation des dépassements de coût. Cet événement a réuni près d'une centaine de citoyens;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a accordées des entrevues auprès de divers médias écrits et radiophoniques afin de faire bouger les choses;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a fait parvenir une lettre à la directrice générale du CPE L'Envol et la ministre de la Famille, madame Suzanne Roy, le 20 février 2024 afin d'obtenir des réponses précises et claires sur l'abandon du projet de la Municipalité de Val-Alain;

ATTENDU QU'il n'y a eu jusqu'à maintenant aucun retour de ces deux intervenantes;

ATTENDU QUE le maire suppléant, monsieur Matthieu Giroux, s'est entretenu avec la députée de Lotbinière-Frontenac, madame Isabelle Lecours, sans toutefois permettre de fixer une rencontre avec le ministère de la Famille;



COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

ATTENDU QU'il n'y a eu aucune discussion avec la Municipalité de Val-Alain afin de trouver une solution alternative à une construction neuve;

ATTENDU QUE la ministre de la Famille a pourtant annoncé le 15 février 2024 le développement de 1 997 nouvelles places subventionnées en services de garde éducatifs;

ATTENDU QUE ces nouvelles places sont considérées comme étant stagnantes dans le développement de certains projets de CPE et qu'elles ont été reprises au détriment des milieux qui sont souvent dévitalisés;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain désire toujours obtenir des réponses dans son dossier et considère que cette situation touche assurément d'autres communautés;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge est également d'avis que l'abandon d'un tel projet représente des enjeux économiques et sociaux pour les municipalités et les villes du Québec.

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR Ghislain Quintal
APPUYÉ PAR André Choinière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge appuie les démarches de la Municipalité de Val-Alain en demandant au gouvernement provincial de respecter son engagement et transmet un exemplaire de la présente résolution :

- À la direction générale de la Municipalité de Val-Alain;
- À la députée de la Lotbinière-Frontenac, madame Isabelle Lecours;
- À la ministre de la Famille, madame Suzanne Roy;
- Au ministre responsable de Chaudière-Appalaches, monsieur Bernard Drainville;
- Au Premier ministre du Québec, monsieur François Legault;
- Au chef du Parti libéral du Québec, monsieur Marc Tanguay;
- Aux porte-paroles de Québec Solidaire, monsieur Gabriel Nadeau-Dubois et madame Émilise Lessard-Therrien;
- Au chef du Parti québécois, monsieur Paul St-Pierre Plamondon.

ADOPTÉE

12. CLÔTURE DE LA SESSION ORDINAIRE

2024.04080

ATTENDU QUE l'ordre du jour est épuisé ;

IL EST PROPOSÉ PAR Eric Rioux
APPUYÉ PAR André Choinière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil déclare la clôture de l'assemblée ;

Il est 19h48.

ADOPTÉE

Dominique Martel
Mairesse

Charlie Côté
Directrice générale/greffière-trésorière

Je, Dominique Martel, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Dominique Martel, mairesse